



# DEPARTEMENT DE LA REUNION COMMUNE DU TAMPON

## ATTESTATION DE PROPRIETE

Le Maire de la Commune du Tampon soussigné, atteste que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AD n° 12 - AD n° 545 - AD n° 664 - AD n° 695 - AD n° 697 - AD n° 698 et AD n° 714, situées au lieudit « Champ de Foire », en vertu d'un acte d'acquisition en date du 13 mars 1961 publié au service de publicité foncière de Saint-Pierre le 29 mars 1961 (volume 1442 n° 72).

Fait au Tampon, le 13 OCT. 2020

Le Maire,



André THIEN-AH-KOON